



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 04 mai 2023 à 20 heures 30 minutes
Salle du conseil municipal

Quorum : 7

Présents :

M. COLLIGNON Alexandre, Mme DELAVELLE Véronique, Mme LENDROIT Armelle, M. MAILLET David, Mme SIMONIN Lucie, M. THOMAS Jean-Luc

Procuration(s) :

M. CILAS Emile donne pouvoir à M. THOMAS Jean-Luc, M. PARDIEU Rémi donne pouvoir à M. MAILLET David

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. BOUDET David, M. CILAS Emile, M. PARDIEU Rémi, M. POIGNON Jacques, M. VERGONI Luc

Secrétaire de séance : Mme LENDROIT Armelle

Président de séance : M. THOMAS Jean-Luc

1 - Election du secrétaire

Le/la secrétaire de séance est désigné(e) au début de chacune des séances du conseil municipal.
..... est élue secrétaire de séance.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Approbation compte administratif 2022

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de M. THOMAS Jean-Luc

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 236 529,77
	Réalisé :	371 094,31
	Reste à réaliser :	65 642,73
Recettes	Prévu :	1 236 529,77
	Réalisé :	605 832,42
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	245 835,00
	Réalisé :	205 583,92
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	245 835,00
	Réalisé :	287 015,99
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	234 738,11
Fonctionnement :	81 432,07
Résultat global :	316 170,18

VOTE :

3 - Affectation du résultat 2022

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	81 432,07
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	81 432,07
- un excédent d'investissement de :	234 738,11
- un déficit des restes à réaliser de :	65 642,73
Soit un excédent de financement de :	169 095,38

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	81 432,07
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	81 432,07
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	234 738,11

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Budget primitif 2023

Le conseil municipal de la commune de Fresnois-la-Montagne vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2023

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 989 255,76

Recettes : 1 054 898,49

Fonctionnement

Dépenses : 268 273,00

Recettes : 268 273,00

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - SE. Budget primitif 2023
Le conseil réunit sous la présidence de M.
THOMAS Jean-Luc

Pour rappel, total budget :

Investissement		
Dépenses :	1 054 898,48	(dont 65 642,73 de RAR)
Recettes :	1 054 898,48	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses :	268 273,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	268 273,00	(dont 0,00 de RAR)

Investissement

Dépenses : 54 289,50

Recettes : 56 617,50

Fonctionnement

Dépenses : 41 465,53

Recettes : 41 465,53

Pour rappel, total budget :

Investissement		
Dépenses :	56 617,50	(dont 2 328,00 de RAR)
Recettes :	56 617,50	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses :	41 465,53	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	41 465,53	(dont 0,00 de RAR)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Sindrait

Fait à Fresnois-La-Montagne
Le Maire,

Thomas
